

CALENDRIER 2016 DU COMITÉ DE GESTION RÉGIONAL

Commissions demandes de prise en charge Congé de Formation Professionnelle (CFP),
Bilan de compétences (BC) et congé VAE

DOSSIERS CFP hors Etudes Promotionnelles (EP) + BILAN DE COMPETENCES (BC) + congé VAE		
<p>IMPORTANT !!!</p> <p>L'action peut avoir débuté mais le financement ne peut être rétroactif.</p> <p>En cas d'accord, la prise en charge débiterait après la commission d'examen.</p>	<p>Dossier envoyé par l'agent en recommandé avec accusé de réception</p> <p>⚠ Fenêtres de réception du dossier <u>UNIQUEMENT</u> entre les dates ci-dessous</p>	<p>DATES DES COMMISSIONS 2016 DES <u>CFP hors EP, BC, congé VAE</u></p>
	<p>Entre le 1^{er} décembre 2015 et le 15 janvier</p>	<p>vendredi 11 mars</p> <p>Eligibles : les actions commençant avant 2017</p>
	<p>Entre le 21 mars et le 15 avril</p>	<p>vendredi 3 juin</p> <p>Eligibles : les actions commençant avant 2017</p>
	<p>Entre le 13 juin et le 22 juillet</p>	<p>mardi 13 septembre</p> <p>Eligibles : les actions commençant avant le 2^{ème} semestre 2017</p>
	<p>Entre le 29 août et le 23 septembre</p>	<p>vendredi 4 novembre</p> <p>Eligibles : les actions commençant avant le 2^{ème} semestre 2017</p>
DOSSIERS CFP ETUDES PROMOTIONNELLES (EP) (liste EP au verso ou page suivante)		
	<p>Dossier envoyé par l'agent en recommandé avec accusé de réception</p> <p>⚠ Dates limites de réception du dossier</p>	<p>DATES DES COMMISSIONS 2016 DES <u>CFP EP</u></p>
	<p>Le 27 mai</p>	<p>vendredi 8 juillet</p> <p>Eligibles : les EP commençant avant 2017</p>
	<p>Le 10 novembre</p>	<p>vendredi 9 décembre</p> <p>Eligibles : les EP commençant avant le 2^{ème} semestre 2017</p>

Les dates de commissions d'examen des demandes de prise en charge sont susceptibles d'être modifiées en cours d'année. Vous pouvez prendre connaissance des modifications éventuelles dans l'espace régional d'anfh.fr (anfh.fr/bretagne)

☞ par la rubrique Services aux agents et/ou Services aux établissements > Dispositifs individuels (CFP-BC-VAE)
☞ ou dans la rubrique Agenda « Commission demande de prise en charge > Détail > Programme.

Les études promotionnelles permettent aux agents d'obtenir un diplôme ou un certificat du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par l'arrêté du 23 novembre 2009. Les diplômes et certificats sont les suivants :

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant ;
- Diplôme d'Etat d'infirmier ;
- Diplôme d'Etat de sage-femme ;
- Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
- Diplôme d'Etat d'ergothérapeute ;
- Diplôme d'Etat de psychomotricien ;
- Certificat de capacité d'orthophoniste ;
- Diplôme d'Etat de pédicure-podologue ;
- Certificat de capacité d'orthoptiste ;
- Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale ;
- Diplôme d'Etat de technicien en analyses biomédicales ;
- Diplôme d'Etat de puéricultrice ;
- Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;
- Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;
- Diplôme de cadre de santé ;
- Master santé publique et environnement - spécialité périnatalité ;
- Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ;
- Diplôme d'Etat d'assistant de service social ;
- Diplôme d'Etat de moniteur-éducateur ;
- Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé ;
- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
- Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) ;
- Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ;
- Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ;
- Certificat d'aptitude fonctions d'encadrement et de resp. d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ;
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ;
- Brevet d'Etat d'animateur technicien de la jeunesse et de l'éducation populaire (BEATEP) ;
- Diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière.